

Séance du : 4 décembre 2025**n° 41/2025****L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Montferrand sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mme Nathalie NACCACHE est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Florence SIORAT.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Patricia MALMAISON à Nathalie NACCACHE, Virginie MIR à Christine BIGNON, Valérie ROUDET-GRAFEUILLE à Christian PORTET.

Nombre de voix : 36

Excusés :

Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Lison GLEYSSES, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Hélène MARTY, RAMONDA Hervé, Estelle VILESPY.

Objet : Demande de subventions pour le programme Transition environnementale 2026

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération n°26/2015 en date du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération du Conseil Régional N°CP/2023-02/12.13 en date du 09/02/2023 portant décision de la sélection du GAL des Terroirs du Lauragais,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du plan stratégique national 2023-2027 signée le 12 avril 2024,

Vu l'arrêté préfectoral portant attribution d'une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires en date du 28 novembre 2024,

Monsieur le Vice-Président précise que le programme de travail 2026 dédié à la transition environnementale porté par le PETR s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2025 et s'articule autour des axes suivants :

- La révision du PCAET intégrée à celle du SCOT, sa mise en œuvre et sa coordination à l'échelle du PETR, et la finalisation de la trajectoire d'adaptation au changement climatique (démarche TACCT soutenue par l'Ademe et l'Agence de l'eau).
- La formation, montée en compétence, sensibilisation et acculturation des nouveaux élus autour du projet vers son approbation et les animations correspondantes
- L'animation du réseau des chargés de mission des communautés de communes en charge de la transition énergétique, aménagement et de la santé, le suivi et la coordination du programme d'actions
- L'évolution de la feuille de route selon la nouvelle gouvernance
- La préparation de l'accueil du séminaire TEPOS 2026 en appui à la coordinatrice événementielle.
- L'accompagnement à l'émergence des énergies citoyennes déjà amorcée avec l'appui d'ECLR
- L'accompagnement des acteurs publics pour la maîtrise de la demande en énergie de leurs patrimoines à travers la mission sobriété énergétique et ses prestations à la carte au bénéfice des communes et communautés de communes volontaires mais également au bénéfice de l'ensemble le territoire.
- La mise en réseau, le partage d'expériences, la coordination de documents de cadrage ou d'expérimentations telles que la mobilité alternative (VAE modèle communes/ communautés de communes relais).

Pour mener à bien ces objectifs, le budget estimatif 2026 ci-dessous :

Étiquettes de lignes	Somme de TTC	Somme de Fonds Vert	Somme de LEADER	Somme de AutoFi
Animation de la Transition Écologique	37 300 €	- €	24 078 €	13 222 €
Formation agent	2 000 €	- €	1 280 €	720 €
Concertation& sensibilisation - Moments conviviaux	1 800 €	- €	1 152 €	648 €
Climat Tour aménagement et adaptation au changement climatique	1 000 €	- €	640 €	360 €
Frais de déplacement	1 000 €	- €	1 135 €	135 €
Ingénierie	31 500 €	- €	19 870 €	11 630 €
Animation Sobriété énergétique	44 620 €	25 992 €	- €	18 628 €
Concertation& sensibilisation - Moments conviviaux	300 €	- €	- €	300 €
Concertation& sensibilisation - Outils et supports	2 320 €	1 392 €	- €	928 €
Frais de déplacement	1 000 €	- €	- €	1 000 €
Ingénierie	41 000 €	24 600 €	- €	16 400 €
Expérimentation VAE	1 000 €	- €	- €	1 000 €
Enveloppe réparations	1 000 €	- €	- €	1 000 €
Rencontres TEPOS	4 550 €	- €	2 839 €	1 711 €
Ingénierie	4 550 €	- €	2 839 €	1 711 €
Révision du volet Air Énergie Climat du SCoT	39 510 €	15 606 €	- €	23 904 €
SCOT valant PCAET prestation PAS et DOO (volet AEC)	26 010 €	15 606 €	- €	10 404 €
Ingénierie	13 500 €	- €	- €	13 500 €
Stratégie énergies renouvelables	7 500 €	4 200 €	320 €	2 980 €
Accompagnement concertation / technique	6 000 €	3 600 €	- €	2 400 €
Adhésions	1 000 €	600 €	- €	400 €
Concertation& sensibilisation - Moments conviviaux	500 €	- €	320 €	180 €
Total général	134 480 €	45 798 €	27 236 €	61 446 €

Pour rappel, l'Etat a notifié une enveloppe pluriannuelle de fonds vert pour l'autre partie des dépenses relative à la transition environnementale.

Un soutien financier Leader sera sollicité à partir du plan de financement estimatif ci-dessous :

Projet	Type dépense	Dépenses valorisées LEADER (couts simplifiés)	Recettes totales
Animation de la TE		4 800,00 €	
	formation agents	2 000,00 €	
	concertation et sensibilisation-moments conviviaux	1 800,00 €	
	climat tour aménagement et adaptation au changement climatique	1 000,00 €	
stratégie ENR		500,00 €	LEADER 27 236,28
	concertation et sensibilisation-moments conviviaux	500,00 €	Autofinancement 15 320,41
Ingénierie		37 256,69 €	
	Ingénierie Animation TE - 0,7 ETP	31 047,24 €	
	Ingénierie communication TEPOS - 0,1 ETP	4 435,32 €	
	frais déplacements Animation TE - 0,7 ETP (AJOUTER COMM?)		
	5% de frais	1 774,13 €	
cout total		42 556,69 €	Recettes totales 42 556,69

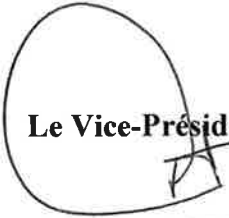
Monsieur le Vice-Président précise que ce plan de financement comprend les dépenses éligibles LEADER, sous réserve de l'avis du comité de programmation du GAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2026 tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 4 décembre 2025


Le Vice-Président,
Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.